

Evenement

Save the date : Commission législation et fiscalité le 29 novembre à 9h

Réservé aux membres de la Commission législation et fiscalité

La réunion de la Commission législation et fiscalité du second semestre sera l'occasion de présenter les dernières actualités fiscales, juridiques et réglementaires ainsi que la nouvelle organisation de la Commission.

Europe

ESMA va travailler sur la transparence ESG en tant que priorité stratégique de supervision

ESMA a modifié ses priorités stratégiques de surveillance de l'Union afin d'inclure les informations ESG aux côtés de la qualité des données de marché. La nouvelle priorité de la transparence ESG remplace les coûts et les performances pour les produits d'investissement de détail et représente une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie d'ESMA, qui accorde un rôle prépondérant à la finance durable.

ESMA favorisera la transparence et l'intelligibilité des informations ESG dans les principaux segments de la chaîne de valeur de la finance durable, tels que les émetteurs, les gestionnaires d'investissement ou les entreprises d'investissement, et luttera ainsi contre le blanchiment écologique.

En outre, ESMA vise à promouvoir progressivement une surveillance accrue des informations ESG par le biais d'une supervision efficace et cohérente. Cela implique également de renforcer les capacités de surveillance afin d'intégrer pleinement la finance durable dans le travail quotidien de surveillance et dans la culture de surveillance. L'ESMA et les autorités nationales compétentes prendront donc des mesures actives pour protéger les investisseurs et faciliter les investissements dans un marché ESG crédible.

Pour plus de détails :

<https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-work-esg-disclosures-new-union-strategic-supervisory-priority>

DIC PRIIPs : Publication du guide actualisé de France Invest

Depuis janvier 2018, la réglementation européenne (PRIIPs) renforce la protection des investisseurs particuliers. Elle prévoit, avant toute souscription, la remise d'un document d'informations clés (DIC) pour certains placements. Les acteurs du capital-investissement bénéficient d'une période transitoire qui s'achève à la fin de l'année 2022. Ils seront donc concernés au 1er janvier 2023.

Comment mettre en place un Document d'Informations Clés (DIC) pour les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) de capital-investissement ?

Notre guide sur l'application du Règlement européen sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs) vient d'être actualisé.

Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2022/11/France-Invest-Guide-PRIIPS-page-par-page-ok.pdf